

Règlement Intérieur Et Conditions Pour Mariages

- Le nombre de repas exact doit être confirmé au plus tard une semaine avant la date de la manifestation. Les derniers désistement doivent être signalé au plus tard 48h avant le repas. Passé ce délai le nombre définitif retenu sera celui utilisé pour la préparation de la cuisine et la base de la facturation, tout repas commandé mais non consommé sera facturé a 100%.
- L'accès à la piscine peut être autorisé. Cependant les mineurs sont interdits sans la présence d'un adulte, et ils restent entièrement sous la responsabilité des parents. De ce fait nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident. Toutefois si les règles qui s'appliquent au bassin et ses abords ne sont pas respectée nous nous réservons après un premier avertissement le droit d'en ferme l'accès et la location restera dû à 100%
- Tout changement du menu non prévu sera facturé en supplément du tarif prévu et prix indiqué à la carte.
- Le parc étant également partagé par n'aux hôtes et autres clients merci de respecter les lieux ainsi que sa végétation et les équipements.
- La réservation sera enregistré sous condition de disponibilité, de confirmation et du versement d'un acompte ou are d'un montant de 30% du devis
- Par mesure d'hygiène les animaux ne sont pas autorisés.
- Le règlement de l'établissement s 'applique à l'ensemble de notre clientèles. Votre réservation sera également retenue sous condition de son acceptation.
- Toute vaisselle cassée sera facturée au prix de sa location.

Signature du client :
Suivie de la mention « lu et approuvé le... »

Signature du chef d'établissement :
Le :